

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 JUILLET 2023

Etaient PRESENTS : M. Rémi AURION, Maire, Mme Karine SADOR, Mme Francine KHEMDOUDI, Adjoints, Mme Ghislaine PERROUD, Mme Séverine LAFARGE, M. Sébastien GRANDJEAN, Mme Mathilde BONNEAU, M. Robert ARNAUD-COFFIN

Etaient EXCUSÉS : M. Benjamin MOUTET (pouvoir à Mme Karine SADOR), M. Michel MORIN (pouvoir à M. Rémi AURION), M. Alain BETANT (pouvoir à Mme Mathilde BONNEAU), M. Sylvain RABUT (pouvoir à Mme Francine KHEMDOUDI), Mme Amélie RATIGNIER, M. Guy MONNET, M. Maxime TRONCY

Secrétaire de séance : Mme Karine SADOR

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : Délibération pour l'achat d'un terrain, différents points sur les ressources humaines.



1 - Approbation du compte-rendu précédent :

Le compte-rendu de la séance du 13 Juin 2023 est soumis à l'avis des présents.

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2 – Rapport d'activités 2022 de la CAVBS :

Le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

M. Alain BETANT, représenté par Mme Mathilde BONNEAU, nous fait part de ses remarques :

« Bien que ce rapport à mi-mandat s'apparente davantage à un autosatisfecit qu'à une réelle évaluation, j'ai quelques remarques à faire :

D'abord, je vois que l'agglo poursuit son soutien à la filière agricole et viticole conventionnelle, la plus polluante, sans investir, ou quasiment pas, dans l'agriculture et la viticulture biologique. Ou alors, ça m'a échappé, mais je ne crois pas...

Ensuite, je note que l'agglo indique son engagement pour la protection et la valorisation des paysages et la mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles. Très bien ! Mais dans le même temps, elle donne un avis favorable à l'extension de la gravière du groupe Vicat à Arnas, dont une partie est justement incluse dans l'Espace Naturel Sensible du Marais de Boistray. Cela est pour le moins contradictoire ! Et regrettable ! Cette extension s'ajoute à celle de la carrière du groupe Plattard sur Limas, pour des activités d'extraction, en contradiction avec les impératifs liés à la transition énergétique et à la préservation de la biodiversité.

Sur la gestion des biodéchets, alors que le tri à la source permet d'éviter le recours à la mise en décharge et à l'incinération, qui sont des méthodes très polluantes, on voit que les tests, en cours depuis janvier 2023, ne concernent que 10 % des habitants. Sur ce point, le vice-président de l'agglomération a lui-même connu un retard et le fait qu'aucun plan de déploiement à tout le territoire n'a encore été réfléchi. Nous savons donc aujourd'hui que l'agglomération ne respectera pas la loi au 1^{er} janvier 2024. Vous me direz... ce ne sera pas la seule collectivité à ne pas respecter la Loi, mais bon... ce n'est pas une excuse !

Dans ce rapport, on note aussi que de nombreuses études et documents-cadres sont en cours d'élaboration comme les schémas directeurs des énergies, des mobilités ou le plan vélo. C'est une bonne chose mais malheureusement ces travaux avancent beaucoup trop lentement compte-tenu des urgences.

Enfin, sur l'élaboration du PLUiH, qui est un chantier déterminant du mandat, je ne vois pas de participation citoyenne. Je pense qu'en matière de démocratie participative on pourrait mieux faire ! »

Mme Francine KHEMDOUDI, membre de la commission Environnement au sein de l'Agglomération, se plaint de l'irrégularité des réunions. Et que lors de celles-ci « ils sont abreuvés de rapports mais rien de pratique ».

Concernant le tri des déchets alimentaires, l'Agglomération n'avance pas sur ce sujet. Apparemment, avec l'accord de M. Jean-Charles PERRIN de l'Agglomération, Cogny pourra être commune test. La commune étant d'accord, Mme Francine KHEMDOUDI se rapprochera des services de l'Agglomération en septembre.

Monsieur le Maire indique que la date du 1^{er} Janvier 2024 a été fixée par l'Etat et qu'il aurait peut-être fallu laisser plus de temps pour que les communes s'organisent pour mettre cette obligation en route.

3 – Changement logiciel Cantine / Garderie :

Notre prestataire pour le site d'inscriptions des services périscolaires a cessé son activité.

Nous sommes contraints de le changer et de ce fait de repartir sur une nouvelle base.

Les parents ont été informés et devront remplir un dossier numérique rapidement afin d'avoir accès aux futures inscriptions.

Une remarque a été faite sur le nombre important de familles qu'il a fallu relancer plusieurs fois afin d'avoir le règlement de la dernière facture de l'année scolaire.

4 – Nomination d'un agent au poste d'ATSEM (délibération n°2023-22) :

Mme Francine KHEMDOUDI rappelle qu'un agent travaillant à l'école a réussi son concours d'ATSEM en 2021.

Le conseil municipal valide sa nomination sur un poste qu'elle occupe actuellement en remplacement à savoir 30h00 par semaine. Selon la législation en vigueur, elle sera stagiaire pendant une année et titulaire de son poste par la suite.

Un autre agent est concerné par son changement de grade. La personne passera d'adjoint technique 2^{ème} classe en 1^{ère} classe.

Concernant le RIFFSEP, les primes ont été revalorisées pour tous les agents communaux.

3 emplois d'été consécutifs, à temps partiel, ont été recrutés afin de pallier aux absences des agents techniques durant juillet et août.

5- Achat parcelle (délibération n°2023-23) :

Le conseil municipal doit prendre une délibération pour l'achat d'une parcelle située « Route de la Cime de Cogny ». Pour rappel, le prix est fixé à 2.50 € le m² pour une surface de 700 m².

6 - Rapports commissions communales :

Culture et Patrimoine :

- Les prochaines visites de l'église auront lieu :

- Vendredi 6 octobre à 18h00

Pour vous inscrire : www.petragaia.fr ou contact@petragaia.fr ou 06.45.50.92.43

- Les prochaines visites guidées du village dont l'église et le Manoir d'Epeisses auront lieu :

- Samedi 22 juillet à 10h00
- Dimanche 6 août à 10h00
- Dimanche 20 août à 10h00

Pour vous inscrire : www.petragaia.fr ou contact@petragaia.fr ou 06.45.50.92.43

Projet de la Villa Hispanica de recevoir une académicienne royale espagnole du 10 au 12 Novembre 2023. Sujet à approfondir à la rentrée.

6- Informations diverses :

6-1 : Piscine : les séances de piscine au Nautile seront reconduites de septembre à décembre 2023 pour les élèves de CP – CE1

6-2 : Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrements sur les droits de mutations à titre onéreux : le montant pour l'année écoulée est de 71 396,37 € perçu par la commune

6-3 : Semaine du Développement Durable : cette semaine est organisée par la CAVBS. Dans ce cadre-là, une visite de la nouvelle STEP (STation d'EPuration) de Lacenas, qui reçoit les eaux usées de Cogny, aura lieu le 6 Octobre 2023.

6-4 : Sécheresse : Un arrêté préfectoral a été pris le 5 juillet 2023, plaçant la commune en alerte. Une explication est donnée au conseil municipal sur les différents niveaux de restriction possibles.

6-5 : SYDER : la démarche performancielle suit son cours. 109 lampadaires sont concernés. Le coût total est de 125 000 €. Un abattement de 45% s'applique. Il reste 75 850 €. Après discussion et au vu de ce qu'il avait été décidé à une précédente réunion, le conseil municipal décide de fiscaliser sur 15 ans soit 6 159,02 € par an.

L'extinction des lampadaires est effective depuis le 10 juillet de 23h00 à 05h00.

6-6 : Travaux Ecole : les différents artisans vont intervenir à l'école concernant des travaux de maintenance en électricité et plomberie.

6-7 : Camion de la commune : Suite à la panne du camion de la commune, nous sommes en attente d'un diagnostic et anticipons un potentiel changement.

6-8 : Fibre optique : Monsieur le Maire, après une rencontre avec des habitants du hameau des Meules venus lui faire part des difficultés qu'ils rencontrent avec les opérateurs et l'installation de la fibre, a pris contact avec les divers responsables de la mise en place de la fibre. Il leur demande de trouver rapidement une solution à ses désagréments qui durent depuis déjà trop longtemps.

Mairie : fermeture annuelle du 7 au 18 août 2023

La séance est levée à 21h30

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 5 SEPTEMBRE A 20H00, MARDI 10 OCTOBRE A 19H30, MARDI 7 NOVEMBRE A 19H30 ET MARDI 12 DECEMBRE A 19H30

